

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le CONSEIL MUNICIPAL se réunira en séance ordinaire, à la MAIRIE

Le LUNDI 27 JUIN 2022 à 19 heures.

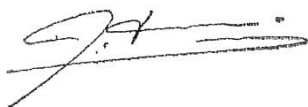
Il me serait vivement agréable que vous assistiez à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 01- Conseil du 23 Mai 2022 : Approbation du compte-rendu
- 02- Affaires Économiques : Ouvertures dominicales 2023
- 03- Finances : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2023
- 04- Enfance-Jeunesse : Convention Territoriale Globale
- 05- Ressources Humaines : Définition de la rémunération des vacataires CLSH pendant un séjour
- 06- Ressources Humaines : Création d'un poste ATSEM (filière sociale et médico-sociale)
- 07- Ressources Humaines : Création d'un poste Agent d'Enseignement Artistique – violon (filière culturelle)
- 08- Ressources Humaines : Augmentation du temps de travail d'un enseignant – piano (filière culturelle)
- 09- Ressources Humaines : Création d'un Contrat d'Apprentissage - Communication
- 10- Liste des décisions du Maire
- 11- Compte-rendu d'activités
- 12- Questions diverses

Fait à Sargé-Lès-Le-Mans, le Vendredi 17 Juin 2022

Le Maire,
Marcel MORTREAU



Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 Novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et prorogeant jusqu'au 31 Juillet 2022, les assouplissements applicables aux conditions de délibérations des collectivités locales, et afin que cette réunion puisse se tenir dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, les réunions du conseil municipal peuvent se tenir « en tout lieu », sans public ou avec une jauge maximale, le quorum est fixé au tiers de l'effectif présent et les membres élus pourront disposer de deux

